

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de juillet à dix-neuf heures, se sont réunis dans la **salle du Conseil, 1 place Jean Moulin à Pierres**, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pierres, sous la présidence de Monsieur Daniel MORIN, Maire de Pierres, dûment convoqués le 27 juin 2022.

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Nombre de Membres en exercice : | 20 |
| Nombre de Membres présents : | 13 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 18 |

Présent(s) :

Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Clotilde PERCHERON, Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Dominique NOIZAT, Consuelo ILLAND, Günther DECKER, Caroline REMONT, Isabelle TERRIER, Ata QUADJOVIE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir (s) :

Michel CRETON, donne pouvoir à Daniel MORIN
Céline MOSCA, donne pouvoir à Isabelle TERRIER
Bernadette MAURY, donne pouvoir à Jean-Louis GALA
Carine ROUX, donne pouvoir à Clotilde PERCHERON
Stéphane ILLAND, donne pouvoir à Dominique NOIZAT

Absent(s) excusé(s) :

Serge RENAULT
Jérôme DEROULEZ

Le secrétariat a été assuré par : Ata QUADJOVIE

Objet : Réfection du site cinéraire.

Monsieur le Maire informe que la commission DSP en charge du suivi et du contrat de concession du crématorium travaille au projet de réfection du site cinéraire avec le délégataire OGF. Une répartition des travaux à mener sur 2022 a été conclue lors de la réunion du 01^{er} mars 2021 :

| | Opération à mener | Maîtrise d'ouvrage |
|---|--|---|
| Bassins | Comblement des bassins et aménagement paysager | Commune en tant que propriétaire et au titre des investissements d'ampleur |
| Allées | Réfection et mise en accessibilité des allées principales | Commune tant que propriétaire et au titre des investissements d'ampleur par dérogation de l'article 9.2 du contrat de DSP |
| Eau / Electricité | Séparation des réseaux entre les sites (colombarium et funéraire) | Commune |
| Fermeture du site | Ouverture automatique de la gâche du portail avec horodateur. | OGF |
| Caméra de surveillance | Installation d'une caméra | OGF selon article 9.2 du contrat de DSP (« Conduite des installations » en matière de « Contrôle d'accès ») |
| Eclairages | Eclairages solaires avec détecteur à l'entrée du site (pour la caméra) | OGF |
| Puit du souvenir | Recouvrir les dalles de béton et installer des jardinières fleuries Retirer le thuya et remplacer par un massif fleuri | OGF |
| Traversée piéton PMR entre le parking et le Crématorium | | Commune |

Vu les dispositions prévues par la loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique du 7 décembre 2020) ayant pour objet de faciliter la relance par les chantiers publics relevant à 100 000 € HT le seuil en dessous duquel les marchés publics de travaux sont dispensés de publicité ;

Quatre entreprises ont été sollicités afin qu'elles nous émettent des propositions quant à la réfection et la mise en accessibilité des allées, la création d'une entrée au site cinéraire distincte, et la dépose des bassins.

A l'issue de la consultation, trois candidats ont déposé des offres :

- Elo TP pour un montant de : 66 351,00 € HT 79 621,20 € TTC
- TTC pour un montant de : 63 854,50 € HT 76 625,40 € TTC
- TPCI pour un montant de : 71 042,00 € HT 85 250,40 € TTC

La Commission Travaux s'est réunie le 17 juin 2022 et propose de retenir l'offre de l'entreprise TTC pour la réfection du site cinéraire pour un montant de 63 854,50 € HT soit 76 625,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

| | | | | | |
|--------------|-----------|----------------|----------|--------------|----------|
| Votes Pour : | 18 | Votes Contre : | 0 | Absentions : | 0 |
|--------------|-----------|----------------|----------|--------------|----------|

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise TTC pour la réfection du site cinéraire pour un montant de 63 854,50 € HT soit 76 625,40 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Fait et délibéré en séance le 01 juillet 2022

Le Maire,
Daniel MORIN.

